

Procès-verbal Relevé des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mil VINGT-CINQ, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué en date du 07 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur François GORY, maire de Saint-Victor-la-Rivière.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint

Monsieur Marc-Antoine de LATTRE, 2nd adjoint

Monsieur Carlos FERREIRA, conseiller

Monsieur Jacques GIOGHI, conseiller

Monsieur Claude METENIER, conseiller

Madame Justine DELFOSSE, conseillère

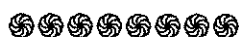
ETAIT absente excusée : Marianne VERNY (pouvoir à Justine DELFOSSE), Laurent DAVID (pouvoir à Claude METENIER)

ETAIT ABSENT : Anthony DABERT

Secrétaire de séance : Madame Justine DELFOSSE

Nombre de conseillers en exercice : 10 – Présents : 7 – Votants : 9

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.



Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibération 01/15.04.2025 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la Présidence, d'Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint au Maire, qui présente et résume le CFU du budget eau et assainissement dressé par Monsieur le Maire. Il est rappelé que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Où l'exposé de l'adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget eau et assainissement tel que présenté ci-dessous

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	20 840,10 €	13 229,03 €	34 069,13 €
	Recettes réalisées	19 156,10 €	13 622,84 €	32 778,94 €
	Restes à réaliser	1 684,00 €	0 €	1 684,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	31 169,94 €	22 464,16 €	53 634,10 €
	Dépenses réalisées	11 129,63 €	19 384,75 €	30 514,38 €
	Restes à réaliser	20 038,00 €	0 €	20 038,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	8 026,47 €	- 5 761,91 €	2 264,56 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	102 659,97 €	9 235,13 €	111 895,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	110 686,44 €	3 473,22 €	114 159,66 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-18 354,00 €	0 €	-18 354,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	92 332,44 €	3 473,22 €	95 805,66 €

Présents : 6 (le Maire ne prend pas part au vote) - Votants : 8 – Pour : 8

Délibération 02/15.04.2025 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget communal

Sous la Présidence, d'Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint au Maire, qui présente et résume le CFU du budget communal dressé par Monsieur le Maire. Il est rappelé que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Où l'exposé de l'adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le CFU 2024 du budget communal tel que présenté ci-dessous

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	251 378,52 €	329 581,00 €	580 959,52 €
	Recettes réalisées	147 024,34 €	348 371,00 €	495 395,34 €
	Restes à réaliser	78 446,00 €	0 €	78 446,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	226 543,00 €	304 290,00 €	530 833,00 €
	Dépenses réalisées	173 532,01 €	293 072,88 €	466 604,89 €
	Restes à réaliser	46 721,00 €	0 €	46 721,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-26 507,67 €	55 298,12 €	28 790,45 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-24 835,52 €	101 321,22 €	76 485,70 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-51 343,19 €	156 619,34 €	105 276,15 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	31 725,00 €	0 €	31 725,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-19 618,19 €	156 619,34 €	137 001,15 €

Présents : 6 (le Maire ne prend pas part au vote) - Votants : 8 – Pour : 8

Délibération 03/15.04.2025 – Affectation des résultats 2024 – Budget eau et assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget eau et assainissement ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 3 473,22 euros ;

Le Conseil municipal oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif eau et assainissement 2025 :

Pour mémoire, excédent antérieur reporté : 9 235,13 €

Résultat de l'exercice, déficit : - 5 761,91 €

Résultat cumulé au 31/12/2024 : 3 473,22 €

Affectation à l'excédent reporté au compte 002 : 3 473,22 €

Présents : 7 - Votants : 9 – Pour : 9

Délibération 04/15.04.2025 : Affectation des résultats 2024 – Budget communal

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget communal ;
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 156 619,34 euros ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif communal 2025 :

Pour mémoire, excédent antérieur reporté : 101 321,22 €

Résultat de l'exercice, excédent : 55 298,12 €

Résultat cumulé au 31/12/2024 : 156 619,34 €

A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 : 19 618,19 €

Affectation à l'excédent reporté au compte 002 : 137 001,15 €

Présents : 7 – Votants : 9 – Pour : 9

Délibération 05/15.04.2025 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taxes directes locales 2025 émis par la DGFIP. Au vu du résultat cumulé excédentaire de la fin de l'exercice 2024, il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les fixer de la manière suivante :

- 33,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 47,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 12,95 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Présents : 7 – Votants : 9 – Contre : 9

Délibération 06/15.04.2025 – Création d'un emploi non permanent pour besoin saisonnier

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'accroissement de l'activité d'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments de mai à octobre, il est opportun de créer un emploi non permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps complet pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux en complément de l'agent communal titulaire, à compter du 1^{er} mai 2025.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le Maire souhaiterait recruter pour les mois de juin et septembre. Carlos FERREIRA pense qu'il faudrait embaucher de mai à septembre car il y a beaucoup de travail. Justine DELFOSSE indique que des devis pourraient être demandés à des prestataires. Jacques GIOGHI demande si l'on peut passer une annonce via la Communauté de Communes et France Travail. Monsieur le Maire indique qu'il se renseignera.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour effectuer les missions d'agent d'entretien polyvalent (espaces verts, voirie, bâtiments communaux) suite à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail de 35/35èmes, à compter du 1^{er} mai 2025 et pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, en fonction des besoins de la commune
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Autorise le Maire à recruter un agent et à signer le contrat de travail.
- Dit que des crédits seront prévus au budget primitif communal 2025.

Présents : 7 – Votants : 9 – Pour : 9

Délibération 07/15.04.2025 – Budget primitif 2025 – eau et assainissement

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2025, en soulignant qu'il reste un emprunt qui sera soldé en 2026 et qu'il y a des travaux à faire : suppression de 3 branchements plomb, travaux sur drain captage des 4 Chareyres. Avec la reprise des résultats 2024, le budget se présenterait équilibré en section de fonctionnement à 20 381,13 € et en suréquilibre en section d'investissement : 65 027,19 € en dépenses et 131 675,13 € en recettes.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- le budget primitif Eau et Assainissement, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et est en suréquilibre en recettes et dépenses d'investissement aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	20 381.13 €	20 381.13 €	65 027.19 €	131 675,13 €

Présents : 7 – Votants : 9 – Pour : 9

En ce qui concerne le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Massif du Sancy, le Maire indique que l'étude n'est pas terminée.

Délibération 08/15.04.2025 – Budget primitif 2025 – budget communal

Monsieur le Maire indique qu'il reste 2 emprunts à solder. Il présente le projet de budget article par article et notamment :

- au 60633 : augmentation des crédits en 2025 pour l'achat de goudron à froid et de panneaux de signalisation
- Au 6413 : inscription de crédits pour le recrutement d'un agent saisonnier
- Au 6450 : augmentation de crédits du à l'augmentation importante du taux patronal CNRACL
- Au 611 : inscription des crédits pour la prestation de service archivage du Centre de Gestion (qui ne sera probablement pas commencé avant 2026)

En recettes de fonctionnement, il est à noter que la Dotation Globale Forfaitaire de l'Etat a baissé. La dotation biodiversité et aménités rurales devrait être maintenue à la même hauteur que 2024 d'après les informations recueillies en Préfecture. Augmentation du produit des loyers avec l'arrivée d'un nouveau locataire dans le logement rénové à l'ancien presbytère. Aide financière exceptionnelle de la Communauté de Communes du Massif du Sancy de 1 307,94 € pour le surcoût de l'électricité de 2021 à 2024.

Soit une proposition de budget de fonctionnement à 329 034,18 euros en dépenses et 465 737,01 € en recettes

En section d'investissement, les programmes de travaux déjà validés ont été crédités en dépenses et en recettes (quand les subventions sont déjà notifiées) : travaux dans les bâtiments communaux, au buron de Venzoux, phase 3 défense incendie, aménagements de sécurité notamment. En recette, le produit de la vente de 3 terrains est inscrit ainsi qu'un reversement N+2 de FCTVA à hauteur de 18 892,62 €.

Soit une proposition de budget en section d'investissement équilibré à 202 662,81 €.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- le budget primitif communal, pour l'exercice 2025, est en suréquilibre en section de fonctionnement et est équilibré en recettes et dépenses d'investissement aux montants de :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	329 034,18 €	465 737,01 €	202 662,81 €	202 662,81 €

Présents 7 – Votants : 9 – Pour : 9

Justine DELFOSSE indique qu'une demande de miroir de sécurité a été faite pour Roche Romaine. Monsieur le Maire n'est pas au courant. A voir.

Projet de garage communal :

Monsieur le Maire indique que l'ADIT a monté un dossier avec un premier chiffrage sur la base de 2 implantations possibles du futur garage communal : haut de la parcelle YE 39 et parcelle YE 10. Il a d'ores et déjà demandé un avis à l'ABF sur ces 2 emplacements : celui-ci n'est pas favorable pour la YE n°39 en raison de la co-visibilité avec l'église.

Selon l'étude de faisabilité de l'ADIT 63, l'enveloppe prévisionnelle de travaux serait ainsi décomposée :

Scénario 1 : Construction sur la parcelle YE0039

	OPERATION TOTALE		Construction du bâtiment atelier commercial			
	GLOBAL	Prix HT	Via 2000		Espace extérieurs et parking travaux	
			GLOBAL	Prix HT	GLOBAL	GLOBAL
Coût Travaux	504 700 € HT	1 682 € HT	370 800 € HT	1 236 € HT	72 100 € HT	61 800 € HT
Coût d'opération en HT	626 193 € HT	2 087 € HT	463 413 € HT	1 545 € HT	86 145 € HT	76 635 € HT
Coût d'opération en TTC	751 431 € TTC	2 505 € TTC	556 095 € TTC	1 854 € TTC	103 374 € TTC	91 962 € TTC
	Surface:	300 m ²	Surface:	300 m ²	Surface:	Surface:

Scénario 2 : Construction sur la parcelle YE0010

	OPERATION TOTALE		Construction du bâtiment atelier commercial			
	GLOBAL	Prix HT	Via 2000		Espace extérieurs et parking travaux	
			GLOBAL	Prix HT	GLOBAL	GLOBAL
Coût Travaux	484 100 € HT	1 614 € HT	360 500 € HT	1 202 € HT	72 100 € HT	51 500 € HT
Coût d'opération en HT	602 021 € HT	2 007 € HT	451 327 € HT	1 504 € HT	86 145 € HT	64 549 € HT
Coût d'opération en TTC	722 426 € TTC	2 408 € TTC	541 592 € TTC	1 805 € TTC	103 374 € TTC	77 459 € TTC
	Surface:	300 m ²	Surface:	300 m ²	Surface:	Surface:

Les membres du Conseil Municipal trouvent que l'estimation est très élevée et se demandent si la surface du bâtiment projeté n'est pas trop grande. Carlos Ferreira pense que la parcelle YE 10 n'est pas adaptée car trop humide. Il pense que le garage actuel au Breuil pourrait être agrandi. D'autres préfèrent préserver cet espace pour les festivités et autres manifestations. Marc-Antoine de LATTRE dit qu'un bâtiment type agricole serait moins cher et qu'il faudrait se renseigner. Il rappelle aussi d'autres lieux évoqués : en face du garage communal, en haut de la rue de la Para du four. Faire revenir l'ADIT pour ces 2 emplacements. Revoir aussi avec l'EPF-Smaf. Coût trop élevé pour l'instant, à revoir. Le Maire indique également que la commune peut confier la mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût HT de 6 000 €. Pas de décision pour l'instant.

Délibération 09/15.04.2025 – Travaux dans bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle les discussions de la dernière réunion au sujet des travaux à entreprendre sur les bâtiments communaux. Il indique qu'il a les devis des entreprises pour les travaux suivants :

- Remplacement de la porte de secours du Centre d'animation social et culturel : 4 854.75 € HT (Ateliers Christian PERRET)
- Rénovation d'une salle d'eau dans un appartement au-dessus de la mairie : 3 433.15 € HT (Hervé Aureyre Chauffage)
- Remplacement des 3 fenêtres de l'appartement communal à l'ancien presbytère : 3 343.71 € HT et remplacement des stores des fenêtres de toit : 228.44 € HT (ANB ATELIER)
- Fabrication et pose d'un meuble de cuisine + évier : 1 141,23 € HT (ANB ATELIER)

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider les travaux présentés pour un montant total de 13 001,28 € HT :
 - ✓ Remplacement de la porte de secours du Centre d'animation social et culturel : 4 854.75 € HT (Ateliers Christian PERRET)

- ✓ Rénovation d'une salle d'eau dans un appartement au-dessus de la mairie : 3433.15 € HT (Hervé Aureyre Chauffage)
- ✓ Remplacement des 3 fenêtres de l'appartement communal à l'ancien presbytère : 3343.71 € HT et remplacement des stores des fenêtres de toit : 228.44 € HT (ANB ATELIER)
- ✓ Fabrication et pose d'un meuble de cuisine + évier : 1 141,23 € HT (ANB ATELIER)
- De solliciter une aide de la Communauté de Communes du Massif du Sancy au titre des Dotations Avenir.
- Dit que des crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Présents 7 – Votants : 9 – Pour : 9

Délibération 10/15.04.2025 – Travaux buron de Venzoux

Monsieur le Maire indique qu'il convient de terminer les travaux d'aménagements du buron de Venzoux comme prévu. Il présente le coût des travaux et installations :

- Pose d'un plancher mezzanine et escalier escamotable + divers : 3 306,60 € HT (ANB Ateliers)
- Installation de toilettes sèches : 1 575 € HT
- Installation d'un récupérateur d'eau de pluie : 179.90 € HT

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider les travaux présentés pour un montant total de 5 061.50 € HT :
 - ✓ Pose d'un plancher mezzanine et escalier escamotable + divers : 3 306,60 € HT (ANB Ateliers)
 - ✓ Installation de toilettes sèches : 1 575 € HT
 - ✓ Installation d'un récupérateur d'eau de pluie : 179.90 € HT
- De solliciter une aide de la Communauté de Communes du Massif du Sancy au titre du programme Petit Patrimoine et/ou du Dispositif Sanitaires Publics en ce qui concerne l'installation de toilettes sèches.
- Dit que des crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Présents 7 – Votants : 9 – Pour : 9

Délibération 11/15.04.2025 – Demande de stationnement

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Maître CHANET FENIES, notaire à Besse-et-Saint-Anastaise, pour le compte d'un propriétaire d'une habitation au hameau de Maise. Celui-ci souhaite vendre son bien mais ne dispose pas de place de stationnement privé ni de garage. Il sollicite donc une autorisation permanente de stationner sur le domaine public au niveau de l'espace dit « parking de Maise » arguant que l'arrêté municipal interdit le stationnement sur ledit parking.

Considérant que l'arrêté du Maire n'interdit pas le stationnement mais le règlemente ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De ne pas donner de suite favorable à ce propriétaire de Maise quant à une autorisation permanente de stationnement sur le domaine public.
- Charge le Maire de répondre à Maître CHANET-FENIES.

Présents 7 – Votants : 9 – Pour : 9

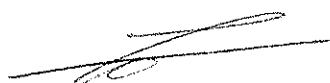
Questions diverses :

Paintball : demande de l'association Sancy Aventures à Besse pour relancer l'activité paintball sur la parcelle de l'ex-paintball. Éric BERTIAUX refait l'historique. Il rappelle que cette parcelle soumise au régime forestier avait été mise à disposition des Galopins du Sancy. A voir avec eux.

La concentration de quads revient en septembre 2025.

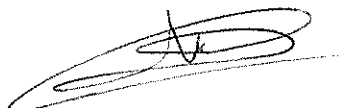
L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

Le Maire,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

François GORY

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the beginning followed by several smaller, more intricate strokes.

Justine DELFOSSE